

Accueil rentrée 2020

Collège Corisande d'Andoins

Information parents

Port du masque

- Pour les collégiens et lycéens : il est obligatoire dans les espaces clos et les espaces extérieurs même lorsqu'une distanciation d'un mètre est respectée. Il n'est pas nécessaire lors de la prise des repas, des pratiques sportives et des nuits en internat.
- Pour les personnels : il est obligatoire en présence des élèves, de leurs parents et de leurs collègues dans les espaces clos et extérieurs même quand la distanciation d'au moins un mètre est garantie.

Les parents peuvent accompagner leurs enfants lorsque c'est nécessaire à condition de porter un masque et de respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence :

- se laver très régulièrement les mains
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Le lavage des mains à l'eau et au savon doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant chaque repas
- avant et après les récréations
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Il peut s'effectuer sans mesure de distance physique. Le séchage doit être soigneux avec si possible une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, il est possible d'utiliser une solution hydroalcoolique, sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

La limitation brassage des élèves :

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

Cependant, le déroulement de la journée et des activités scolaires est organisé pour limiter les regroupements et les croisements importants. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de

parents. Les personnels, les collégiens et les lycéens portent un masque durant leurs déplacements.

La ventilation des locaux

Les locaux sont aérés aussi souvent que possible et pendant au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3h.

La désinfection des locaux et matériels

- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est désormais autorisé.
- Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas envoyer un enfant en classe en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez lui ou dans la famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Dans le cas où l'élève ou un membre de son foyer a été testé positivement au Covid-19 ou bien identifié comme « *cas contact* », il ne doit pas se rendre en classe. Le directeur de l'école ou le responsable d'établissement doit en être informé.

La Principale

Marie-Carmen LEMARCHAND

